

En juin 1990, une convention a été signée avec le SIVOM (St Pée, Sare, Ainhoa) et les communes navarraises. Lorsque le décret français relatif à l'interdiction du passage transfrontalier des déchets est sorti (Ségolène Royal), le maire de St Pée, également président du SIVOM, a écrit une lettre à la sous-préfecture de Bayonne pour justifier cette situation particulière. Il a ainsi obtenu une dérogation par rapport à ce décret.

Enfin, le 30 novembre 1993, une convention a été signée avec Urdax au sujet de la réalisation d'une station d'épuration commune avec partage financier des tâches et engagement au niveau de la qualité des effluents. Il est sûr que les difficultés ont été limitées par la faible industrialisation de la région d'Urdax et une bonne identification des effluents à la fois ménagers et agricoles.

Il existe donc des possibilités concrètes dans le domaine transfrontalier et il est possible que, par le biais d'un accord, la politique de collecte sélective mise en place par le syndicat intercommunal passe la frontière.

Il y a donc des passages Sud-Nord pour les ordures ménagères et des passages en sens inverse pour le recyclage. En effet, les industries de recyclage les plus proches se trouvent en Espagne. Ainsi, St Jean de Luz "exporte" ses papiers, cartons et métaux de l'autre côté de la frontière pour qu'ils soient récupérés.

Il existe une bonne entente sur le plan local. Par contre, dès que l'on s'adresse aux sphères institutionnelles et administratives, forcément centralisatrices, il y a des blocages. Ainsi le contrat de rivière sur la Nivelle vient d'être soumis au Ministère de l'Environnement. Or, à ce jour le contrat s'arrêtera à la frontière alors que la Nivelle prend sa source en Espagne et que les premières pollutions viennent de l'activité agricole navarraise. Ainsi les communes espagnoles intéressées par ce contrat de rivière devront s'y associer "illégalement".

L'évolution de la gestion des déchets en Guipuzcoa

Pérez, Carlos

Ingénieur, directeur du département environnement à la Diputacion Forai de Guipúzcoa.

Des solutions peuvent être trouvées à différents niveaux territoriaux. Cependant, la question des ordures ménagères n'est pas provinciale et les autorités espagnoles ont décidé de coordonner leur politique des déchets sur tout le territoire du Guipuzcoa, et non pas seulement dans le Nord, où l'agglomération de Saint Sébastien représente 50% de la population. Avant 1982 la situation était incontrôlée. Aujourd'hui cinq décharges et un four d'incinération ont été mis en place. Ce n'est qu'un début...

La politique de collecte sélective fonctionne également très bien (papier, métal, verre, piles). Ce qui est important pour les déchets, c'est de connaître leur nature. En Espagne, seuls 35% des déchets sont récupérés et recyclés.

L'an passé, il y avait un conteneur pour huit cents habitants en ce qui concerne le papier et le verre. Cette année, on compte un conteneur pour cinq cents habitants.

L'objectif premier pour la province est la collecte sélective des ordures ménagères (malgré tout seulement 7% des ordures seront valorisés). Il faudrait traiter le reste par

incinération mais cette méthode reste très coûteuse. De plus, les centres d'incinération peuvent être toxiques: des études sont en cours pour trouver des dépôts et des décharges contrôlées. Enfin, le problème des dioxines cancérigènes demeure. Il faudra donc trouver des solutions pour éviter leur émission.

A l'heure actuelle quatorze projets d'usines d'incinération sont en cours.

Les problèmes d'assainissement, le traitement des eaux usées, la gestion de la ressource en eau potable

Peyrelongue, Serge
Secrétaire général à la Mairie d'Hendaye.

Hendaye est une petite ville. Elle est desservie à 98 % par un réseau d'assainissement. Seul un point d'Ombre, correspondant à "cent équivalent habitants", persiste, mais sera résorbé dès 1996. Ainsi à la fin de cette même année, il n'y aura plus de rejet dans la Bidassoa. Les eaux sont traitées dans deux stations d'épuration: une de 10.000 équivalent habitants et une seconde de 45.000 équivalents habitants. Ces stations sont importantes par rapport à la taille de cette agglomération et correspondent à la nécessité de gérer l'affluence touristique.

Sur Hendaye, il n'existe aucun rejet industriel direct, Tout est raccordé, après différents traitements dans diverses unités industrielles, au réseau d'assainissement. Il reste cependant quelques travaux à effectuer au niveau du traitement des eaux pluviales et notamment en ce qui concerne le début des épisodes pluvieux où se concentre le maximum de pollution. Ces travaux seront réalisés dans les cinq années à venir pour un coût de dix millions de francs. L'amélioration du réseau coûtera, lui, quinze millions de francs.

Après un passé assez conflictuel avec Irun, il se développe actuellement des relations privilégiées. Aussi, à la suite d'une étude réalisée par un cabinet spécialisé, "un plan stratégique de la Bidassoa" a vu le jour en 1993. Ce plan comportait divers objectifs et notamment l'assainissement. Il y a eu création de commissions thématiques, dont une pour l'environnement.

Malheureusement cette coopération ne s'est pas concrétisée en matière d'assainissement. Irun a néanmoins réalisé de gros efforts car elle accusait un certain retard dans ce domaine.

La volonté de coopération existe et conjointement avec la ville d'Irun, un dossier éligible au plan européen (Interreg 2) a été déposé au sujet du problème de l'assainissement. Aucune nouvelle à ce jour.

En ce qui concerne la gestion de la ressource en eau potable en 1980-1982, Hendaye, se référant au traité des Pyrénées (1856) a vendu de l'eau aux espagnols et inversement en 1990 ce sont les espagnols qui en ont vendu à Hendaye à la suite d'une période de sécheresse. Ceci témoigne de la qualité des relations échangées entre ces deux régions.

Quant aux déchets, et suite au décret relatif à l'interdiction du passage des camions contenant des déchets aux frontières, il n'a malheureusement pas été possible d'envisager